

Tableau 1

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Participant au marché financier HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25

Résumé

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives (PAIs) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, telle que définie dans la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management, inclut les incidences matérielles des PAIs dans notre recherche fondamentale et contribue aux décisions d'investissement dans notre processus de gestion. Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les indicateurs (PAIs) pertinents comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, le personnel et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquels des indicateurs ont été définis. Deux indicateurs supplémentaires qui sont les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme et pour lesquels des indicateurs ont été définis sont également pris en compte. Pour l'ensemble de ces indicateurs, nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les cibles définies pour la période de référence suivante.

Il convient de noter qu'à la fin du mois de décembre 2023, le périmètre SFDR des actifs sous gestion gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'élevait à 42.13 milliards d'euros. Ce montant n'inclut pas les délégations de gestion (délégations reçues) ni l'activité de conseil en investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) offre une gamme de produits gérés activement et gérés passivement dans laquelle les indicateurs des PAIs pertinents peuvent être inclus dans le processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits d'investissement, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de tilt et autres techniques. Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les PAIs pertinents sont également pris en compte parmi les critères consistant à s'assurer que le principe de « ne pas causer de préjudice important » est respecté. Ainsi, ils contribuent à évaluer les actifs détenus et à déterminer s'ils sont considérés comme des investissements durables.

Nos principes de votes aux assemblées d'actionnaires sont présentés dans nos politiques de vote européennes et internationales ; les sociétés qui ne gèrent pas correctement les principales incidences négatives peuvent faire l'objet de sanctions à travers l'exercice de droits de vote.

En raison du manque de données disponibles, les actifs privés (tels que la dette privée) ne sont pas inclus dans cet état de PAIs, mais si les données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses.

Notre Plan d'engagement actionnarial énonce notre approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas adéquatement aux préoccupations soulevées au sujet des répercussions négatives.

Nous donnons de plus amples détails sur nos attentes à l'égard des entreprises dans leur gestion des effets néfastes de notre Plan d'engagement actionnarial.

Notre approche en matière de sélection de titres, de gestion de portefeuille et/ou d'engagement est détaillée dans des politiques et engagements spécifiques, notamment dans la politique sur les armes interdites, la politique charbon, la politique sur le changement climatique et la biodiversité.

En ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique et plus particulièrement, l'objectif de zéro émission nette et de l'objectif de réduction intermédiaire des émissions de HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) sont l'expression la plus importante de notre ambition.

Les indicateurs/données chiffrées sont transmis/transmises sur la base d'une méthodologie appliquée à fin décembre 2023 ; cette méthodologie a évolué depuis 2022 et est susceptible d'évoluer en 2024. Elle pourrait conduire à des écarts de résultats.

Toutes les politiques mentionnées ci-dessus sont disponibles sur notre site internet : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

L'objectif intermédiaire mondial de réduction nette des émissions de CO2 est disponible à l'adresse suivante : www.netzeroassetmanagers.org/signatories/hsbc-asset-management

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2023] ¹	Incidences [2022] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - Tonnes d'équivalent CO2	972,900.57	1,013,598.27	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 50.65%</p> <p>Fournisseur de données : S&P Trucost.</p> <p>Le scope 1 désigne les émissions de GES (en tonnes équivalent CO2) provenant de sources d'émissions directes détenues ou contrôlées par une entreprise : émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon dans le processus de production. Dans le cadre du règlement SFDR, les émissions de GES désignent les « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Le total est obtenu en additionnant les émissions absolues de GES de scope 1 divisées par la valeur de l'actif économique que l'on multiplie par l'investissement pour toutes les entreprises détenues. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : les données sur les émissions de GES de scope 1 sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Cet indicateur n'est pas couvert à 100 %. Notre fournisseur de données, S&P Trucost, s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de nos positions, mais il y a parfois des problèmes de couverture. En effet, certaines entreprises ne communiquent pas sur leurs émissions et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Il existe également des problèmes de couverture dans le cas où nos investissements sont au niveau des filiales tandis que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère sans précisions quant à leur répartition entre les filiales.</p> <p>Ces données sont mesurées en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Elles couvrent l'ensemble des émissions de GES et pas seulement le dioxyde de carbone (CO2). Nous considérons donc qu'elles sont en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique: L'indicateur de GES niveau 1 a légèrement baissé sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente.</p>	<p>Notre entité principale HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif de neutralité carbone pour 2050 pour tous ses actifs. Elle s'est fixée comme objectif intermédiaire de réduire de 58 %*, d'ici 2030, ses émissions de carbone pour les scopes 1 et 2 pour 38 % de ses actifs mondiaux. La contribution individuelle de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif intermédiaire mondial n'a pas encore été définie.</p> <p>Ces actifs gérés dans le cadre de l'objectif se composent d'actions cotées et d'obligations d'entreprise gérées dans ses principaux pôles de gestion au Royaume-Uni, Hong Kong, en France, en Allemagne et aux États-Unis, qui se sont élevés à 193,9 milliards de dollars au 31/12/2019. La mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone demeure soumise à des consultations avec les intervenants, y compris les investisseurs et les conseils de fonds pour lesquels nous gérons les actifs.</p> <p>* l'intensité des émissions de carbone est mesurée en tCO2e/US\$m investie et repose sur des évaluations ponctuelles au 31 décembre 2019*, sur la projection fondée sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données qui ont fixé un objectif provisoire de réduction du scope. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour soutenir la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement de la neutralité carbone de l'entreprise investie et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
	Émissions de GES de niveau 2 - Tonnes d'équivalent CO2	248,567.70	246,477.37	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 50.65%</p> <p>Fournisseur de données = S&P Trucost</p> <p>Les émissions de scope 2 comprennent les émissions de GES indirectes (en tonnes équivalent CO2) résultant de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du refroidissement achetés ou acquis par une entreprise et nécessaires à la fabrication de ses produits. Dans le cadre du règlement SFDR, les émissions de GES désignent les « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Le total est obtenu en additionnant les émissions absolues de GES de scope 2 divisées par la valeur de l'actif économique que l'on multiplie par l'investissement pour toutes les entreprises détenues. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : les données sur les émissions de GES de scope 2 sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Cet indicateur n'est pas couvert à 100 %. Notre fournisseur de données, S&P Trucost, s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de nos positions, mais il y a parfois des problèmes de couverture. En effet, certaines entreprises ne</p>	<p>Notre entité principale HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 pour tous ses actifs.</p> <p>En novembre 2022, HSBC Asset Management a annoncé son ambition de réduire les émissions de carbone de 58 %* des scope 1 et 2 d'ici 2030 pour 38 % de ses actifs gérés. La contribution individuelle de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif intermédiaire mondial n'a pas encore été définie. Les actifs sous sa gestion dans le cadre de cet objectif comprennent les actions cotées et les obligations d'entreprise gérées dans nos principaux pôles de gestion au Royaume-Uni, Hong Kong, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Ce montant s'élevait à 193,9 milliards de dollars au 31 décembre 2019. La mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone demeure soumise à des consultations avec les intervenants, y compris les investisseurs et les conseils de fonds pour lesquels nous gérons les actifs.</p> <p>* l'intensité des émissions de carbone est mesurée en tCO2e/US\$m investie et est fondée sur des évaluations ponctuelles au 31 décembre 2019*, la projection</p>	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

			<p>communiquent pas sur leurs émissions et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Il existe également des problèmes de couverture dans le cas où nos investissements sont au niveau des filiales tandis que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère sans précisions quant à leur répartition entre les filiales.</p> <p>Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le CO2. Nous considérons donc qu'il est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur de GES niveau 2 a légèrement augmenté sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente. Cependant, cette augmentation est de moindre ampleur que la baisse constatée sur les GES de niveau 1, de sorte que les deux niveaux combinés (1+2) de GES ont vu une légère baisse en 2023 comparée à l'année précédente.</p>	<p>fondée sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données a fixé un objectif provisoire de réduction du scope .</p> <p>La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
Émissions de GES de niveau 3 - Tonnes d'équivalent CO2	1,432,345.14	1,563,444.05	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&P Trucost.</p> <p>Les émissions de GES de scope 3, définies comme toutes les autres émissions indirectes (qui ne sont pas prises en compte dans le scope 1 et 2) générées dans la chaîne de valeur d'une entreprise, représentent souvent la source d'émissions la plus importante pour les entreprises. Les émissions de scope 3 se divisent en deux catégories principales : les émissions en amont de la chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et les émissions en aval de la chaîne de valeur des produits (utilisation des biens et services vendus) des activités d'une entreprise. Cet indicateur PAI ne tient compte que des activités en amont dans les catégories d'émissions de GES de scope 3.</p> <p>Dans le cadre du règlement SFDR, les émissions de GES désignent les « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Le total est obtenu en additionnant les émissions absolues de GES de scope 3 divisées par la valeur de l'actif économique en incluant les liquidités (EVIC) que l'on multiplie par l'investissement pour toutes les entreprises détenues. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : les émissions de carbone de scope 1 et 2 sont plus directement sous le contrôle de chaque entreprise dans laquelle nous investissons, tandis que les émissions de scope 3 sont plutôt une estimation des émissions de GES qui résultent de l'interaction d'une entreprise avec ses parties prenantes en amont. En raison du manque d'informations communiquées, il est très difficile d'estimer et de quantifier les émissions de scope 3 des entreprises.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne i. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur de GES niveau 3 a légèrement baissé sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente.</p>	<p>Nous avons inclus un chiffre d'émissions du scope 3, en dépit des préoccupations concernant la fiabilité des données. L'objectif provisoire de l'initiative Net Zero Asset Managers de notre entité principale couvre l'intensité des émissions des scope 1 et 2; nous croyons que les émissions des scopes 1 et 2 de toutes les sociétés cotées représentent la majeure partie des émissions des sociétés cotées dans le scope 3. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement de la neutralité carbone de l'entreprise dans laquelle nous investissons et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
Émissions totales de GES - Tonnes d'équivalent CO2	2,653,810.99	2,823,519.69	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le total des émissions de GES (scope 1, 2 et 3) est communément désigné sous le terme d'« émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions de GES. Le total des émissions de GES correspond à la somme</p>	<p>Nous croyons que l'engagement et l'objectif provisoire de l'initiative Net Zero Asset Managers, de notre entité principale guideront notre voie de réduction des émissions. À l'appui de cet engagement, nous avons commencé à travailler à l'élaboration d'une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement net zéro la neutralité carbone de l'entreprise dans laquelle nous investissons et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				<p>des émissions absolues de GES (scope 1, 2 et 3) divisée par la valeur de l'actif économique que l'on multiplie par l'investissement. Les données sur les émissions de GES sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données fournies par l'entreprise. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : absence de couverture des émissions de GES de scope 3 et de certaines classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs des marchés frontières ou émergents, etc.) Ces problèmes de couverture résultent de l'absence de déclaration de la part des entreprises et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.</p> <p>Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le carbone. Nous considérons donc qu'il est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p>	<p>d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
				<p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur de GES combinant les 3 niveaux a baissé sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente.</p>	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - Tonnes de CO2 par million d'euros (valeur d'entreprise)	65.95	71.60	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Cet indicateur PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (scope 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements.</p> <p>Limitation des données : les données sur les émissions de carbone (scope 1, 2 et 3) sont principalement basées sur les déclarations des entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Il convient de noter l'absence de couverture des émissions de carbone de scope 3 et de certaines classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs des marchés frontières ou émergents, etc.). Ces problèmes de couverture résultent de l'absence de déclaration de la part des entreprises et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.</p> <p>Nous considérons que ce PAI est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur. Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p>	<p>L'objectif provisoire de réduction des émissions de 2030 et l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 de notre ligne métier garantiront une réduction significative de notre empreinte carbone. À l'appui de cet engagement, nous avons entrepris d'élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, la neutralité carbone zéro des sociétés d'investissement et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
				<p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur d'empreinte carbone a baissé en 2023 comparé à l'année précédente dans un ordre de grandeur comparable à celui de la baisse des émissions totales de GES (indicateur précédent)</p>	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	189.87	245.57	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 52.69% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>L'intensité des GES mesure la quantité d'émissions de GES (scope 1, 2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, mesurant ses émissions de GES par rapport à sa production économique.</p> <p>Limitation des données : l'intensité des GES est principalement basée sur les déclarations d'émissions de GES (scope 1, 2 et 3) des entreprises, ou estimée par S&P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. L'absence de couverture des données de scope 3 et des classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs des marchés frontières ou émergents) est due au fait que les entreprises ne déclarent pas leurs émissions et qu'il est difficile d'estimer les émissions non déclarées pour les classes d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.</p>	<p>L'objectif intermédiaire de réduction de l'intensité des émissions de notre ligne métier pour 2030, fixé à 58 %, couvre nos participations dans des actions cotées en bourse et nos revenus fixes d'entreprise. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de cet objectif, axée sur l'engagement, la neutralité carbone des sociétés d'investissement et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				<p>Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le CO2. Nous considérons donc que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique: L'indicateur d'intensité carbone a substantiellement baissé en 2023, notamment du fait de chiffres inférieurs en moyenne des grandes sociétés.</p>	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.60%	5.02%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 57.37% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Pour cet indicateur, les données sont fournies par Sustainalytics et couvrent l'implication des entreprises dans l'ensemble des combustibles fossiles, sur la base d'une analyse de leur chiffre d'affaires. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Cet indicateur PAI ne tient compte que des entreprises fortement impliquées dans le secteur des combustibles fossiles, c'est-à-dire dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est généré par les combustibles fossiles. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI. Sustainalytics n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne et émises par des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité.</p> <p>Comparaison historique: Le résultat en 2023 de cet indicateur ne peut pas être entièrement comparé à la valeur reportée l'année précédente car nous avons effectué une modification méthodologique consistant à considérer une contribution nulle à cet indicateur de l'ensemble des obligations durables (sustainable bonds) investies dans les portefeuilles.</p>	Nous croyons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera assurée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui s'affranchiront de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles. C'est pourquoi nous sommes favorables à un engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt qu'à un désinvestissement du secteur. Les engagements de neutralité carbone de notre ligne métier impliqueront également un désinvestissement au fil du temps des sociétés qui n'élaborent pas de plans de transition robustes. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale, publiée en 2023, nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	64.15%	NA	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 46.06% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Cet indicateur représente le pourcentage de la production et de la consommation totale d'énergie générée à partir de sources non renouvelables au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur consommation et production totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir.</p> <p>Comparaison historique: NA</p>	En plus d'un engagement en faveur de plans de transition robustes pour les entreprises dépendantes de sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des possibilités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. Les deux seront nécessaires pour respecter les engagements de neutralité carbone de notre ligne métier. .
5a. Part de la consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie à partir de sources non renouvelables par rapport à la consommation d'énergie à partir de sources renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	60.04%	57.30%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 44.26% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Cet indicateur représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie générée à partir de sources non renouvelables au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur consommation totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir.</p> <p>Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente ; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le</p>	Voir ci-dessus

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg. Cette modification a permis d'augmenter très sensiblement le taux de couverture et donc la fiabilité de cet indicateur.		
5b. Part de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie à partir de sources non renouvelables par rapport à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	62.94%	61.81%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 2.25% Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI représente le pourcentage de la production d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. La production totale d'énergie à partir de sources renouvelables comprend l'énergie éolienne, solaire, la biomasse, les déchets et tous les autres types d'énergie renouvelable en gigawattheures (GWh). Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur production totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir. Il convient de noter que ces données ne sont disponibles que pour les entreprises du secteur des services publics. En raison de problématiques d'intégration et de qualité de données à la fin juin 2023, cet indicateur a été calculé comme la moyenne des valeurs de fin chaque fin de trimestre en 2023 en excluant le deuxième trimestre. Le faible taux de couverture actuel de cet indicateur ne permet pas d'avoir un niveau de significativité suffisant de cet indicateur dans nos portefeuilles. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur en 2023 ne peut pas être comparé à celle de l'année précédente car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg Le taux de couverture reste cependant faible comme expliqué ci-dessus.	Voir ci-dessus	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, par secteur à fort impact climatique – GWh par million d'euros de	0.44	0.16	Éligibilité = 60.70% Couverture = 23.94% Fournisseur de données : Bloomberg Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, par secteur NACE à fort impact climatique. La NACE est la nomenclature statistique des activités économiques de la Communauté européenne. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg, permettant notamment une meilleure identification des secteurs concernés.	Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de notre ligne métier exigent que l'accent soit mis sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs dans les secteurs ayant un impact élevé sur le climat. Nous collaborerons avec les émetteurs de ces secteurs, et la réduction de la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des enjeux de notre engagement.	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4.96%	4.14%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 45.13% Fournisseur de données : Iceberg Data Lab Nous utilisons une approximation de cette donnée en raison de la difficulté à établir une cartographie des entreprises ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité. Une évaluation des activités des entreprises situées dans ou à proximité des zones sensibles en matière de biodiversité nécessiterait une approche spatiale qui n'est pas encore communiquée par les entreprises aux investisseurs. Dans ce contexte, nous utilisons une approximation pour évaluer les impacts les plus importants des entreprises sur la biodiversité. Nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab qui estime tous les impacts importants sur la biodiversité, calculés et soutenus par des cadres scientifiques solides (dommages et facteurs de pression) et transposés dans l'indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF) qui reflète l'empreinte annuelle sur la biodiversité des entreprises, exprimée en MSA.Km². La MSA (abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance en anglais) est une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance moyenne des espèces dans un écosystème donné par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Le score CBF est dérivé de l'indicateur CBF et reflète la performance relative d'un émetteur par rapport à ses pairs dans un secteur ou un sous-secteur donné. Ce score, sur une échelle de 1 (meilleur impact ou impact le plus réduit sur la biodiversité) à 6 (pire impact ou impact le plus important sur la biodiversité), est utilisé pour effectuer un filtrage pour l'analyse de portefeuille et permet une comparaison avec les pairs sectoriels. Pour le PAI 7, nous utilisons et communiquons le pourcentage d'investissement dans les sociétés dont le score CBF est égal à 6. Limitation des données : la méthodologie CBF (Corporate Biodiversity Footprint) présente des biais et des limites, dont le plus important est qu'elle ne couvre que la biodiversité terrestre et une partie de la biodiversité marine faisant l'objet d'un grand nombre de recensements, d'études et de fonctions de dommages. De plus, certains facteurs de pression tels que les espèces envahissantes ne sont pas encore modélisés, en raison du manque de modèles fiables. Mais de tels modèles seront développés avec le temps. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, les entreprises sont peu nombreuses à communiquer sur cette mesure ou sur les informations exigées par le PAI 7, mais nous nous attendons à ce que cette limitation s'atténue	HSBC Asset Management s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'Engagement en faveur du financement de la biodiversité. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes, les incidences et les objectifs d'évaluation, s'engager avec les entreprises pour réduire les effets négatifs et accroître les effets positifs sur la biodiversité, évaluer l'impact de nos investissements, fixer des objectifs visant à accroître les effets positifs et à réduire les effets négatifs sur la biodiversité et rendre compte chaque année de ces activités. En 2023, nous avons continué de collaborer avec les entreprises sur les impacts de la biodiversité, y compris les impacts négatifs sur la biodiversité dans nos critères de vote, et avons choisi un fournisseur de données tiers pour évaluer notre exposition à l'investissement au risque de biodiversité.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

					<p>à l'avenir, car certaines entreprises s'intéressent de plus en plus à la comptabilité du capital naturel pour atténuer leurs impacts et mesurer leurs risques. Vu le niveau d'approximation et la limitation des données, cet indicateur est en correspondance partielle avec la définition du PAI.</p> <p>Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente ; il est à noter cependant que le taux de couverture a été amélioré par l'extension des données que nous avons maintenant chez notre fournisseur.</p>	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée - milliers de tonnes par million d'euros investis	0.00	0.00	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 2.52% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Nous considérons la quantité de rejets dans l'eau qui influencent la qualité biophysique ou chimique de l'eau, en milliers de tonnes métriques par million d'euros investis. Aux fins de cette mesure, les polluants suivants sont pris en compte : émissions directes de nitrates, émissions directes de phosphates, émissions directes de pesticides, émissions directes de substances prioritaires (c'est-à-dire métaux lourds, charge de pollution organique telle que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO), composés d'azote et de phosphore, sels solubles et matières en suspension). Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI étant donné la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : dans un premier temps, on peut s'attendre à une communication très hétérogène, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble des données de cet indicateur dans leurs rapports.</p> <p>Comparaison historique: N/A</p>	La consommation de l'eau et les émissions sont parmi les données ESG tierces qui informent notre processus d'investissement. Nous prévoyons d'inclure ces données au fur et à mesure que nous élaborons des résultats ESG sur mesure grâce à nos équipes de recherche sectorielle dans toutes les catégories d'actifs, et aux forums pour les gestionnaires de portefeuille ainsi que par l'intermédiaire des analystes ayant une expertise dans le secteur concerné.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée - Milliers de tonnes par million d'euros investis	3.41	0.00	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 21.45% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les points de données incluent les déchets dangereux et radioactifs tels qu'ils sont communiqués par les entreprises. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI étant donné la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : dans un premier temps nous anticipons une communication très hétérogène, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble des données de cet indicateur dans leurs rapports=</p> <p>Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg.</p>	Nous avons évalué la disponibilité de données tierces sur les déchets dangereux pour inclusion dans nos outils de données ESG. Nous prévoyons d'inclure ces données lorsqu'elles sont appropriées à notre processus d'investissement.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.19%	0.25%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 56.87% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer les principes du Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE et les entreprises prises en compte dans ce PAI sont celles qui violent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies. En revanche, celles figurant sur la liste de surveillance sont considérées comme étant étroitement surveillées, mais ne contreviennent pas encore ouvertement aux principes et, selon notre interprétation, ne relèvent pas de cet indicateur. Compte tenu de l'étendue des principes et des normes couvertes, nous considérons que ce point de données est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI. Limitation des données : dans certains cas, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude, l'actualité ou l'exhaustivité des données transmises par le fournisseur. Le cas échéant, nous enquêtons pour vérifier l'exactitude des violations avant de prendre des mesures. Dans les cas où nous ne sommes pas en accord avec les évaluations du fournisseur de données, nous intégrons notre propre recherche et nos conclusions dans les filtres d'exclusion utilisés.</p> <p>Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a diminué en 2023 par rapport à l'année précédente et reste très faible.</p>	Nous utilisons un fournisseur de données tiers pour identifier les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable accrue est entreprise lorsque ces mesures sont prises dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives, ce qui entraîne dans certains cas des exclusions ou des limitations des investissements.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des	Part d'investissement dans des sociétés bénéficiaires d'investissements et qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte	0.44%	0.75%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 47.29% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Le PAI 11 vise à recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes et efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial</p>	Nous utilisons un fournisseur de données tiers pour identifier l'absence de politiques relatives au Pacte mondial de l'ONU et à d'autres normes internationales par les émetteurs, bien que toute diligence raisonnable entreprise soit fondée sur des violations présumées visées à l'article 10 ci-dessus. La prise

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations			des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le PAI 11 tient compte de plusieurs points de données bruts communiqués par les entreprises et de données publiques : Adhésion à une organisation sectorielle – Droits du travail, politique de liberté d'association des salariés, normes de travail de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne, politique en matière de travail forcé, politique en matière de travail des enfants et Pacte mondial de l'ONU. Si la réponse à l'un des champs ci-dessus est « oui », l'entreprise est considérée comme disposant d'un processus de suivi des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	en compte des droits de la personne a été incluse dans les activités d'engagement d'HSBC Asset Management
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13.12%	25.72%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 11.23% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>L'écart salarial non ajusté moyen dans les entreprises est la différence exprimée entre les salaires moyens (moyenne ou médiane) des hommes et des femmes, y compris des dirigeants, dans une entreprise donnée, indépendamment des spécificités des collaborateurs ou des postes occupés. L'analyse non ajustée offre une vision holistique pour évaluer les éventuelles disparités salariales, car elle tient compte de la répartition des salariés à travers tous les postes. L'analyse n'est pas influencée par des différences telles que le niveau ou la nature des postes, qui peuvent elles-mêmes résulter d'une discrimination. Elle peut révéler, par exemple, des problèmes de couverture dans la représentation des femmes aux échelons supérieurs. Nous utilisons le pourcentage d'écart salarial entre les hommes et les femmes pour l'ensemble des salariés, y compris les dirigeants, de l'entreprise. Ce pourcentage est représentatif des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.</p> <p>Limitation des données : seules les entreprises qui ont publié des données sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes pour au moins 80% de leur effectif sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur. En raison de la nature incohérente des rapports fournis sur cet indicateur, il n'est disponible que pour un sous-groupe des entreprises effectuant cette déclaration.</p>	Nous votons en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les sexes. La rémunération par sexe est incluse dans les données ESG qui éclairent notre processus d'investissement. Ces données éclairent également notre engagement auprès des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des hommes et des femmes afin d'améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion, par l'engagement et l'exercice des droits de vote.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39.29%	38.55%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 51.24% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration, tel que communiqué par l'entreprise. Europe : Lorsqu'une entreprise dispose d'un conseil de surveillance et d'un conseil d'administration, ce pourcentage correspond au pourcentage de femmes au sein du conseil de surveillance. Les données sont annualisées, sur la base de l'année considérée. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p>	La diversité entre les sexes est une question importante dans notre engagement avec les émetteurs, Ainsi nous nous engageons sur la diversité au sein de l'équipe de direction et de la haute direction ainsi qu'au sein du conseil. Nous participons à des initiatives de collaboration qui encouragent la diversité des conseils d'administration dans certains marchés clés. C'est un thème important dans notre vote.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.00%	0.00%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 60.70% Fournisseur de données : ISS ESG</p> <p>Nous nous appuyons sur ISS ESG pour exclure les entreprises dont l'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques ou d'armes biologiques est très probable. La couverture de l'univers d'investissement dans ce PAI, basée sur les données ISS, implique une couverture équivalente à l'univers éligible.</p> <p>Limitation des données : les données sur l'implication dans certaines catégories d'armes comme les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants, les fragments non détectables restent au mieux inégales. Mais, pour l'instant, il n'y a pas d'alternative. On notera que les cas d'armes chimiques et biologiques sont très inhabituels et qu'ils sont généralement le fait d'entreprises détenues par des États ou d'entreprises privées.</p>	Nous excluons des portefeuilles actifs, systématiques et indexés que nous gérons, des titres émis par des entreprises impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent : mines antipersonnel, armes biologiques, armes à laser aveuglantes, armes chimiques, armes à sous-munitions et fragments non détectables. Les portefeuilles actifs et systématiques durables excluent également les émetteurs qui participent à la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, mais non exclusivement, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Néanmoins, nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.

Comparaison historique:
N/A

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Environnementaux	15	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	271.52	141.67	<p>Éligibilité = 21.54%</p> <p>Couverture = 16.65%</p> <p>Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Cette mesure correspond au niveau des émissions de GES des territoires (mesurées en kilotonnes, kt) par unité de PIB (en millions d'euros, M€). Les émissions de GES sont associées à tous les aspects de l'activité d'une économie et comprennent les émissions territoriales (nationales + exportées) et les émissions intégrées dans ses importations. Le PIB utilisé est le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA). Les données relatives au PIB des pays sont celles publiées par le FMI (source publique), tandis que les émissions de carbone sont fournies par S&P Trucost. L'intensité est ensuite calculée comme un simple rapport entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible.</p> <p>Limitation des données : nous considérons que cette mesure est en correspondance partielle, car nous excluons l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) de la comptabilisation des émissions territoriales de GES, compte tenu de l'incertitude des chiffres. L'UTCATF est une catégorie importante de comptabilisation des émissions de GES relevant de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UTCATF couvre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant d'activités humaines directes liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Le carbone est piégé par les forêts et les prairies, tandis que les terres cultivées existantes et les terres naturelles (par exemple, les prairies) converties en terres cultivées ou en zones bâties génèrent des pertes de carbone.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne et émises par des émetteurs souverains opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique: Nous avons inclus les niveaux 2 et 3 d'émission de GES cette année à cet indicateur en sus du niveau 1 que nous avons reporté l'année précédente. On ne peut donc comparer ces deux valeurs annuelles.</p>	<p>Les émetteurs étrangers souverains font partie de l'ambition de neutralité carbone de notre ligne métier pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG tierces disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement. Nous nous attendons à ce que les équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams) évaluent progressivement le niveau d'intégration de ces données dans nos propres évaluations sur mesure. Virtual Sector Teams est une équipe virtuelle regroupant toutes les catégories d'actifs et est un forum pour les gestionnaires de portefeuille et les analystes ayant une expertise dans le secteur concerné.</p>
Sociaux	16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	1	<p>Éligibilité = 21.54%</p> <p>Couverture = 17.85%</p> <p>Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui englobe les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, les crimes violents et les droits et discriminations des travailleurs. Sustainalytics recense les événements sociaux les plus controversés dans lesquels un pays est impliqué et qui sont susceptibles d'affecter la prospérité et le développement économique du pays ainsi que sa capacité à gérer ses richesses de manière efficace et durable. L'impact global sur les parties prenantes et l'environnement des incidents est évalué en fonction de leur degré de gravité et du risque qu'ils représentent pour le capital humain d'un pays. Les impacts d'un incident sont résumés par un score de gravité, qui quantifie la profondeur (degré d'impact), l'étendue (ampleur de l'impact) et la durée probable d'un incident. Conformément à l'esprit du règlement, seuls les événements les plus graves (catégorie 5) sont considérés comme des violations sociales et font l'objet d'un rapport.</p>	<p>Nos fournisseurs de données ESG tiers incluent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous explorons la possibilité de développer notre utilisation de ces données dans un cadre spécifique ESG pour les émetteurs souverains</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Les points de données fournis par Sustainalytics sont considérés comme étant en correspondance exacte avec les exigences de ce PAI.

Comparaison historique:
N/A

Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0.00%	0.87%	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
---	-------	-------	----------------	----------------

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles	17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.
Efficacité énergétique	18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Environnementaux	4	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	42.97%	47%	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 45.74%</p> <p>Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Indique si une entreprise manque d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant un alignement sur l'Accord de Paris. L'Accord de Paris définit un cadre mondial pour éviter les changements climatiques dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 degrés Celsius et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 degré Celsius.</p> <p>Limitation des données : à l'heure actuelle, les entreprises sont très peu nombreuses à s'être engagées dans des initiatives de réduction des émissions de carbone, mais on peut s'attendre à ce que leur proportion s'accroisse à l'avenir. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.</p> <p>Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Comparaison historique :</p> <p>La valeur de cet indicateur s'est légèrement améliorée en 2023 par rapport à l'année précédente ; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg.</p>	<p>Nous croyons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui s'affranchiront de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles. C'est pourquoi nous sommes favorables à un engagement en faveur de plans de transition robustes plutôt que de désinvestissement. Les engagements de neutralité carbone de notre entité principale impliqueront également un désinvestissement au fil du temps de la part d'entreprises qui n'élaborent pas de plans robustes de réduction des émissions de carbone. Dans le cadre de la Politique énergétique mondiale, nous nous sommes engagés à évaluer les plans de transition des plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
Sociaux	9	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	50.48%	47.28%	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 51.34%</p> <p>Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI concerne les investissements dans des entreprises qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme de respect des droits de l'homme.</p> <p>Limitation des données : à l'heure actuelle, les entreprises sont très peu nombreuses à publier une politique de respect des droits de l'homme, mais on peut s'attendre à ce que leur proportion s'accroisse à l'avenir. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.</p> <p>Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Comparaison historique :</p> <p>La valeur de cet indicateur comparée au taux de couverture est cohérente en 2023 par rapport à celle de l'année précédente.</p>	<p>Les violations potentielles des droits de l'homme figurent parmi les problèmes surveillés par notre fournisseur de données tiers, qui identifie les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable accrue est entreprise lorsque ces mesures sont prises dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives. Nous collaborons avec les entreprises de portefeuille pour encourager l'élaboration et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.</p>

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers. Nous visons donc à intégrer les questions importantes relatives à la durabilité dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les incidences négatives.

HSBC Asset Management soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies et a défini des politiques globales spécifiques sur les armes interdites, le charbon thermique, l'énergie, la biodiversité, le changement climatique en complément de sa politique globale d'investissement responsable, qui décrit plus en détail l'approche de HSBC Asset Management, notamment la manière dont les risques et les opportunités associés sont intégrés, ainsi que nos activités d'engagement et collaboratives.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et notre site Internet. Lorsqu'un produit prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur priorisation dépend des objectifs d'investissement durable ou des caractéristiques E et/ou S du produit.

Les politiques mondiales de HSBC Asset Management s'appliquent lorsque nous agissons en tant qu'acteur des marchés financiers (gestionnaire d'OPC ou de mandats). Elles ont été approuvées par HSBC Asset Management dans le cadre du forum mondial interne dédié au développement durable, auquel participent le CEO mondial, le CIO mondial, les responsables mondiaux des risques, juridiques, de la conformité, des ventes, de l'investissement responsable et du développement durable. Les politiques sont les suivantes : Armes interdites (juin 2023), Énergie (novembre 2023) et Charbon thermique (2022, révisée en novembre 2023). Ces politiques ont été par ailleurs présentées au Conseil d'Administration d'HSBC Global Asset Management (France) et sont par ailleurs régulièrement revues.

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques mondiales, supervisées par des comités mondiaux tels que les comités ESG de la catégorie d'actifs et le Comité d'investissement ESG. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données pour alimenter l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi nos fournisseurs de données, nous pouvons citer MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg, Iceberg Datalab et Sustainalytics.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier en fonction des indicateurs et des régions. La résolution de cette problématique peut prendre du temps, car les exigences concernant la communication des données diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, un phénomène qui risque de perdurer. Nous nous appuyons également sur notre plateforme mondiale d'analystes en investissement et nos activités d'engagement pour l'évaluation des risques liés aux incidences négatives de nos investissements.

Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les principales incidences négatives, ces indicateurs reflètent les sources de données que nous utilisons dans nos processus d'investissement et/ou les données disponibles aux acteurs du marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture que nous considérons comme suffisamment large (voir le tableau ci-dessus pour le taux de couverture de chaque indicateur).

Les données d'impact ne sont souvent pas disponibles de manière cohérente ou comparable, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de déclaration d'impact. Lorsque l'exposition aux investissements se fait par le biais d'actifs cotés, les impacts sur les émissions seront inclus dans les données ci-dessus. Les futures expositions des portefeuilles seront de plus en plus soumises à l'évaluation des plans de transition pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'ambition net zéro de HSBC Asset Management.

Politiques d'engagement

Nous croyons à l'impact et à l'efficacité de l'engagement comme moyen pour encourager l'amélioration des pratiques des entreprises et nous nous engageons donc activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons figurant sur notre liste prioritaire.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, nous pouvons décider de ne pas détenir leurs titres. Par ailleurs, nous nous engageons directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui nous préoccupent.

Le plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management applicable à toutes les entités et notre politique d'engagement locale définissent notre approche et sont disponibles sur notre site Internet.

Nous nous engageons auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des émetteurs.

Notre politique de vote encourage la mise en place de normes rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise et de politique de rémunération. Elle encourage également la transparence et la prise de responsabilités vis-à-vis des questions environnementales et sociales.

Nous nous appuyons sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer notre approche de l'engagement.

Nous disposons d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Le Plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management décrit également en détail notre approche à l'égard de la hiérarchisation des thèmes de la mission et comprend un certain nombre d'indicateurs des effets néfastes considérés dans notre engagement.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

Références aux normes internationales

HSBC Asset Management s'engage à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croit en une action collaborative pour relever les défis du développement durable au niveau mondial.

La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fait référence aux normes internationales suivantes :

Finance for Biodiversity Pledge

Normes du travail de l'Organisation internationale du Travail

Pacte mondial des Nations unies

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

Déclaration universelle des droits de l'homme

Accord de Paris sur le climat ; l'ambition de HSBC Asset Management, par le biais de son engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, vise un objectif à 1,5 degrés tel que défini dans l'Accord de Paris ; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre présentés dans le tableau sous la rubrique « Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique » sont ceux qui sont utilisés pour mesurer l'alignement à cet objectif. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données ESG, ces données sont également utilisées pour l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi ces fournisseurs, citons MSCI ESG Research, ISS ESG, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. La couverture et la transparence des données peuvent être limitées, nous cherchons à développer nos propres évaluations.

Aujourd'hui, nous ne réalisons pas d'évaluation du risque sur différents scénarios climatiques.

Cependant, nous développons notre capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la Climate Value-at-Risk de MSCI. Et l'an prochain, nous prévoyons d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans nos processus d'investissement.

La Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs pour chaque entreprise jusqu'en 2050. Ces projections sont obtenues par l'utilisation de modèles de coûts et d'opportunités pour différents scénarios climatiques. L'indicateur Climate Value-at-Risk est détaillé dans la Section « Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité. » dans notre rapport d'entité loi énergie climat.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

D'autres indicateurs utilisés pour tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui mesurent le respect ou l'alignement sur les normes internationales listées ci-dessus sont les impacts sur la biodiversité et les violations potentielles des droits de l'homme.

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le tableau sous la rubrique " Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique"

Comparaison historique

Les comparaisons historiques pour la période de référence sont disponibles dans la colonne « Explication » du tableau « Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique »..